

LA MRCVO DISPOSE DE 1 152 030 \$ POUR LE FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ – VOLET 4

VAL-D'OR, LE 18 MAI 2022. – La MRC de La Vallée-de-l'Or (MRCVO) dispose d'un budget de 1 152 030 \$ pour la période 2021-2025 pour le Fonds régions et ruralité - Soutien à la vitalisation. Cette somme provient d'une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH). Annuellement, c'est plus de 230 000 \$ qui seront disponibles pour les municipalités ciblées du territoire.

Soutenir le développement

Pour notre territoire, en fonction des indicateurs déterminés par le MAMH, les municipalités de Belcourt, Lac Simon et Kitcisakik ont un indice de vitalité économique plus faible. Les montants disponibles, dans le cadre du FRR-Volet 4, permettront à la MRCVO de soutenir le développement de ces communautés.

« En tant que MRC, il est de notre devoir de soutenir l'évolution de nos municipalités, afin qu'elles puissent diversifier leur économie, leur offre de services à la population et ainsi augmenter la qualité de vie des citoyens. Ce programme est important pour notre territoire », souligne le préfet de la MRC de La Vallée-de-l'Or, M. Martin Ferron.

Plusieurs objectifs sont mis de l'avant avec cette entente avec le ministère, notamment :

- Encourager la mobilisation des élus et des administrations municipales pour faire face aux défis particuliers de vitalisation;
- Favoriser la collaboration entre l'appareil gouvernemental en région, les MRC et les municipalités locales présentant des défis;
- Appuyer la réalisation de démarches et d'initiatives de vitalisation sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-l'Or;
- Agir positivement sur la vitalité du territoire par l'amélioration de services ou d'équipements pour la population, par la réalisation de projets probants, notamment sur les plans économique, social, touristique ou culturel.

Afin d'en assurer la gestion, le suivi administratif et financier et de voir à l'application de l'Entente de vitalisation, un comité a été élaboré et il est composé de six membres. Le comité a déterminé trois grands axes de vitalisation à privilégier, dont le développement économique diversifié et durable, l'identité du territoire et la qualité de vie ainsi que le développement durable. De ces axes découlent dix objectifs plus spécifiques. L'aide octroyée ne peut dépasser 90 % des dépenses admissibles et l'aide maximale par projet est de 100 000 \$.

Admissibilité

Les organismes admissibles à déposer une demande d'aide financière sont les organismes municipaux, les communautés autochtones, les entreprises privées et d'économie sociale, les coopératives, les organismes à but non lucratif, les organismes des réseaux du milieu de l'éducation ainsi que les personnes morales souhaitant démarrer une entreprise.

Soumettre une demande

Les demandes de soutien peuvent être déposées en continu. Pour vous accompagner dans votre démarche ou pour plus de détails, vous pouvez communiquer avec Mme Nathalie Boucher, coordonnatrice en développement local, par courriel à nathalieboucher@mrcvo.qc.ca ou au 819 825-7733 poste 263.

– 30 –

Source : Sylvie Arpin
Coordonnatrice des communications
MRC de La Vallée-de-l'Or
819 825-7733, poste 232
sylviearpin@mrcvo.qc.ca